



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Service Eau et Environnement
Unité Natura 2000

Niort le, 20 NOV. 2017

Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16
Courriel : jean-françois.morel@deux-sevres.gouv.fr

*Relevé de conclusions du Comité de Pilotage
du site Natura 2000 FR 5400443
« Vallée de l'Autize » du 26 septembre 2016*

Placée sous la présidence de Monsieur Ludovic CORBEAU, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Parthenay, le 26 septembre 2016, s'est tenue à Coulonges-sur-l'Autize la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Autize ».

Etaient présents :

- M. Ludovic CORBEAU, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Parthenay,
- M. Jean-Pierre BASTY, Maire de Fenioux,
- M. Jean-Paul CANTET, Maire de Scillé,
- M. Bernard BERNIER, Maire de Xaintray,
- M. Francis VILLAIN, Président du SIAH Autize-Égray
- M. Claude BONET, Département des Deux-Sèvres -Direction des routes,
- M. Claude MEUNIER, Vice-Président du SIAH, Conseiller municipal de Germond-Rouvre,
- M. Christian BAILLY, Délégué SIAH, Conseiller municipal de La Chapelle Thireuil,
- M. Thomas BRAN, CRPF Poitou-Charentes, Chargé de mission environnement,
- M. Dominique CUGNY, Administrateur du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres,
- Mme. Isabelle GUIGNARD, Adjointe commune d'Allone,
- M. Jean-Philippe GUÉRIT, Maire de Coulonges-sur-l'Autize,
- M. Francis THOMAS, Conseiller municipal Coulonges-sur-l'Autize,
- Mme. Justine VIDAL, Chargée de mission-CREN Poitou-Charentes,
- M. Anthony LE GUEN, Chargé de mission DSNE,
- M. Patrice DOUTEAU, Maire de Puy-Hardy,
- M. Georges GUIONNET, Trésorier Adjoint, Chambre de métiers et de l'artisanat.
- Mme Claire BUROT Syndicat des eaux du Centre-Ouest (SECO), animatrice agricole – programme Re-Sources,
- Mme Nellie TARDITS, technicienne de rivières- animatrice Natura 2000, SIAH Autize-Egray,
- Mme Nathalie BIGEARD ONEMA79,
- Mme Nadine MINEAU, Communauté de communes Pays Sud Gâtine,
- Mme Véronique VIGNAULT, Conseillère municipale, commune de La Boissière-en-Gâtine,
- M. Dominique VINCENDEAU, FDC79,
- Mme Mathilde BONNET, DREAL ALPC,
- M. Jean-François MOREL-Unité Natura 2000 DDT des Deux-Sèvres

Etaient excusés :

- Mme Coralie DENOUES, Conseillère départementale – canton de La Gâtine,
- M. de TALHOUËT-ROY, Vice Président « Agriculture » - conseiller départemental du canton de La Gâtine,
- M. Nicolas COTREL, Directeur de DSNE,
- CCI des Deux-Sèvres,
- M. Robert LOUDES, CDOS,
- M. Tony DAHAIS CDOS
- SIEDS
- M. Didier GAILLARD, Président du Pays de Gâtine,
- Syndicat de valorisation et de promotion des étangs de Poitou-Charentes-Vendée,
- M. Christophe LIMOGES, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,
- Julie CADUE Animatrice MAE à la chambre d'agriculture
- M. Stéphane BOUTANT, Conseiller agro-environnemental, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,
- Parc Naturel Régional du Marais poitevin,

Monsieur le Secrétaire Général, ouvre la séance en excusant Madame la Sous-Préfète. Il se présente suite à sa prise de poste récente et remercie Monsieur le Maire de Coulonges-sur- l'Autize pour son accueil avant de proposer un tour de table. Il rappelle l'ordre du jour qui concerne le bilan de l'animation 2014-2016.

La parole est donnée à Nellie TARDITS animatrice au SIAH Autize-Egray qui précise l'ordre du jour détaillé. Ce dernier comportera une présentation du site, le détail des deux années d'animation avec le bilan de la contractualisation MAEC 2015-2016, le projet d'extension du périmètre Natura 2000, l'évaluation d'incidences, la présentation de deux études (étude chiroptères et étude odonates (DNSE), le bilan financier de l'animation et le prévisionnel de la troisième et dernière année du marché d'animation du DOCOB.

Elle rappelle le contexte européen de Natura 2000 et les objectifs du réseau. La désignation du site en ZSC en 2015 a porté sur une surface de 226 ha (bande de 10 m de part et d'autre des cours d'eau concernés) et 114 kms de cours d'eau. Sur ce territoire, 13 communes sont adhérentes au SIAH et 8 non adhérentes situées en tête de bassin avec des enjeux forts de préservation.

Elle cite les principaux habitats et espèces qui ont prévalu à la désignation du site, avec la forêt alluviale à Aulnes et Frênes désigné comme habitat prioritaire et la Rosalie des Alpes désignée comme espèce prioritaire. Au nombre de 4, les enjeux du document d'objectifs concernent :

- la préservation de la qualité des milieux aquatiques,
- le maintien, la restauration et la gestion des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du bassin de l'Autize,
- le développement de la communication et de l'animation relative au site,
- le suivi scientifique des habitats et espèces et le suivi de la mise en œuvre du Docob.

Nellie TARDITS présente les outils Natura 2000 avec la Charte Natura 2000, le contrat Natura 2000 hors MAEC et les mesures agro-environnementales et climatiques. Elle poursuit par un examen détaillé des deux années d'animation ou sont évoqués le bulletin d'information, la création du site internet, les sorties nature, l'intervention en milieu scolaire et la production de documents spécifiques.

Elle complète la présentation par les suivis socio-économiques avec la mise à jour des données démographiques, des données sur l'assainissement collectif et individuel et des données agricoles.

Les suivis biologiques ont porté sur la mise à jour des données sur la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pattes blanches et ont concerné les prospections Loutre sur la vallée de l'Autize en 2015 et 2016 dans le cadre du réseau Loutre et Castor.

DSNE a réalisé des inventaires complémentaires odonates et chiroptères présentés par Anthony LE GUEN.

Des prospections ont été conduites sur la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure dans le cadre d'une réactualisation des stations connues et d'évaluer l'état de conservation des populations pour l'Agrion. Après avoir décrit la méthodologie utilisée, Anthony LE GUEN présente les résultats de ces prospections. Pour la Cordulie à corps fin, 6 individus ont été observés, aucune exuvie collectée mais présence d'un cortège d'espèces associées à cette dernière. Pour l'Agrion de Mercure, 5 stations ont été découvertes en plus des 13 stations de l'inventaire initial. Sur 13 transects, l'état de conservation est qualifié de bon à très bon pour 8 transects et d'excellent pour un transect. Pour 5 transects l'état de conservation est moyen, seul un transect présente un état qualifié de mauvais.

Les enjeux restent plus marqués sur des affluents de l'Autize comme le Saumort, le Fenioux, le Brusson ou le Doré. La présence de l'Agrion de Mercure sur plusieurs stations sur le Doré, permettrait d'inclure cet affluent dans le projet d'extension du site.

L. CORBEAU demande lorsqu'il y a une espèce protégée, quelles mesures peut-on prendre ?

A. LE GUEN répond qu'il faut regarder des actions agissant sur la qualité de l'eau telle que la mise en œuvre de MAEC.

La présentation se poursuit par les inventaires complémentaires sur les chiroptères. Les techniques d'études concernent la prospection du bâti (pont, bâti), la capture au filet et le radiopistage. 133 ponts ont été prospectés en 2015, parmi lesquels 22 sont considérés comme favorables à la présence de chiroptères et inoccupés et seulement 5 favorables et occupés. 22 communes ont été visitées avec la confirmation de 16 cas de présence de chiroptères dont 3 considérés comme colonies. Sur 5 sites, 121 individus ont été capturés au filet, répartis en 13 espèces. La Pipistrelle commune représente 52 % des captures et le Murin de Daubenton 15,7 %.

C. MEUNIER demande s'il y a un lien entre la présence de chiroptères et d'hirondelles.

A. LE GUEN précise que ces deux espèces ont le même régime alimentaire avec une activité de chasse nocturne pour les chiroptères et une activité diurne pour les hirondelles. Il n'y a pas de concurrence entre les deux espèces.

Le suivi de 4 femelles équipées de balises a permis de localiser un gîte de Grand-Rhinolophe sur Puyhardy (Lunardière), 2 gîtes de Barbastrelle d'Europe sur la commune d'Ardin (Dilay et La Barre) et 1 gîte de Grand Murin localisé dans la base tampon de 20 kms du lieu de capture (Saint-Paul-en Gâtine).

Le bilan des effectifs découverts, toutes espèces confondues est de 506 individus. On est sur un territoire qui se porte bien pour les différentes espèces contactées en lien avec le bocage et le réseau hydrographique.

F. THOMAS demande quels sont les principaux prédateurs des chiroptères ?

A. LEGUEN précise que le chat domestique et le Faucon hobereau sont des prédateurs connus. Le risque de prédation est plus important pour les colonies (chouette effraie, couleuvre).

Nellie TARDITS excuse Julie CADUE animatrice MAE à la chambre d'agriculture qui n'a pu être présente à cette réunion et expose à sa place le bilan de la contractualisation MAE 2015-2016 sur le territoire « entre plaine et Gâtine ».

Sur cette période, 41 diagnostics parcellaires ont été réalisés (25 par le SIAH et 16 par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres) pour 5 mesures mise en œuvre (absence de fertilisation azotée, gestion extensive de prairies en fond de vallée, gestion extensive de prairies humides, entretien de mares et entretien de ripisylves et gestion d'embâcles. Le total de prairies engagées est de 798,83 ha (556,22 ha en 2015 et 242,61 ha en 2016. A noter que les haies n'ont pas été retenues dans la contractualisation par la Région pour la campagne MAEC 2016.

Le projet d'extension du périmètre Natura 2000.

Nellie TARDITS rappelle que le site (203 ha) Natura 2000, qui correspond à une bande de 10m de part et d'autre de l'Autize et de ses affluents, ne prend pas en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des zones vitales pour les espèces d'intérêt communautaire. La révision du périmètre concerne une fiche action du document d'objectif. En 2010, une pré-consultation des communes avait permis de recueillir 5 avis favorables et 2 avis défavorables. Aucune suite n'a été donnée à cette consultation.

Il est proposé aujourd'hui de relancer la démarche d'extension du site. La démarche pourrait se dérouler ainsi :

- envoi d'un dossier technique qui justifie l'extension du site au MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle),
- si avis favorable du MNHN, les collectivités locales et EPCI concernés territorialement par le projet seront consultés,
- suite aux avis émis par les collectivités un bilan de la consultation des collectivités sera effectué et le Préfet prendra une décision motivée qui remontera au Ministère de l'écologie.

Le copil n'émet pas d'opposition à la poursuite de la démarche de révision du site.

Monsieur le Secrétaire Général, en l'absence d'autres questions, remercie les participants et lève la séance.

Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Parthenay

Ludovic CORBEAU



Diaporamas téléchargeables sur le site internet Natura 2000 « Vallée de l'Autize » à l'adresse suivante :

<http://valleedelautize.n2000.fr/participer-la-vie-du-site/documents-telecharger>